



Règlement du Concours Le Mag
Du 1^{er} juin au 31 juillet 2026

ARTICLE 1 : Objet du jeu

La Région Grand Est, éditrice du « Le Mag de la Région Grand Est », organise à l'occasion de ses 10 ans une chasse aux trésors intitulée « La chasse aux trésors des 10 ans », se déroulant du 1^{er} juin au 31 juillet 2026.

Ce jeu consiste à retrouver des magnets dissimulés dans les différents départements du territoire du Grand Est.

ARTICLE 2 : Participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique sans limite d'âge.

Sont exclues les personnes ayant participé à l'organisation du jeu ainsi que les membres de leurs familles directes.

La participation est gratuite, sans obligation d'achat.

ARTICLE 3 : Fonctionnement

Pour participer, les joueurs doivent :

- Consulter « Le Mag de la Région Grand Est » dans lequel sont dissimulés des coordonnées GPS
- Identifier les lieux correspondant à ces coordonnées
- Se rendre sur place afin de retrouver un magnet caché
- Scanner le QR code présent sur le magnet

Chaque magnet trouvé permet de débloquer un gain.

Les magnets sont répartis sur l'ensemble du territoire, à raison de plusieurs emplacements dans les différents départements.

ARTICLE 4 : Modalités de gain

Chaque participant ayant trouvé un magnet et scanné le QR code associé remporte automatiquement un lot spécial « 10 ans ».

Un seul lot est attribué par magnet.

Une fois le QR code scanné, le magnet est considéré comme trouvé et ne peut plus donner lieu à un nouveau gain.

ARTICLE 5 : Obligations des participants

Le participant s'engage à :

- Respecter les lieux et l'environnement lors de la recherche
- Ne pas dégrader les installations ou les espaces publics/privés
- Ne pas déplacer ou dissimuler à nouveau les magnets

Toute tentative de fraude ou de détournement du jeu entraînera l'exclusion du participant.

ARTICLE 6 : Date limite

Le jeu est ouvert jusqu'au 31 juillet 2026.

Au-delà de cette date, aucun gain ne pourra être réclamé.

ARTICLE 7 : Désignation des Lots

Le jeu est doté de plusieurs lots « spécial 10 ans » à remporter, répartis sur les différents magnets dissimulés.

- 1 Paire de chaussettes
- 1 gourde
- 1 étiquette de voyage
- 1 stylo

Les lots ne peuvent faire l'objet d'aucun échange ni contrepartie financière.

ARTICLE 8 : Réclamations

La Région Grand Est ne saurait être tenue responsable :

- En cas d'impossibilité d'accéder aux lieux (conditions météo, restrictions, etc.)
- En cas de disparition, dégradation ou vol des magnets
- De tout incident survenu lors des déplacements des participants

Les participants sont responsables de leur sécurité lors de leurs déplacements.

ARTICLE 9 : Acceptation du règlement

La participation à la chasse aux trésors implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toute difficulté d'interprétation sera tranchée par la Région Grand Est.

ARTICLE 13 : Litiges

Le présent règlement est soumis au droit français.

En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable.

Toute réclamation devra être adressée via le site de la Région Grand Est dans la rubrique contact avant le 1 septembre 2026.

Aucune contestation ne sera acceptée passé ce délai.